

Estimation retraite personnalisée

Rachid LAIEB

Numéro de Sécurité sociale : 1 63 02 68 224 064

Simulation de votre âge de départ et du montant de votre retraite (effectuée le 11/06/2023)

Qu'est-ce qu'une estimation retraite personnalisée?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite et vous proposent des outils pour vous accompagner tout au long de votre carrière et lors de votre départ à la retraite.

D'où viennent ces informations?

Le simulateur s'appuie sur les informations connues par vos régimes de retraite. Vous pouvez ajouter ou modifier des informations pour simuler plusieurs scénarios. Les données ajoutées seront uniquement utilisées dans ce simulateur et ne seront ni conservées ni transmises à vos régimes de retraite.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à partir de 62 ans et 9 mois.

En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **62 ans et 9 mois**avec **148 trimestres**Départ à **65 ans**avec **148 trimestres**Départ à **67 ans**avec **148 trimestres**

pour un montant indicatif de : 1 379 63 € bruts par mois 1 732 47 € bruts par mois

1 379,63 € bruts par mois **1 569,43 €** bruts par mois **1 732,47 €** bruts par mois

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à 62 ans et 9 mois mais le montant de votre retraite varie selon votre âge de départ.

Le graphique ci-dessous détaille le montant indicatif de votre retraite en fonction de plusieurs âges de départ à la retraite.



A partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous condition, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 62 ans et 9 mois.

En partant au 01/12/2025 avec 148 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 379,63 € bruts par mois et 230,82 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	148 trimestres	962,25€	bruts par mois dont 10,63% de décote
RCI	15 points	230,82€	Versement en une fois dont 18,25% de décote
Agirc-Arrco	4 785,75 points	417,38€	bruts par mois dont 18,25% de décote

Si vous partez à l'âge de 64 ans.

En partant au 01/03/2027 avec 148 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 487,91 € bruts par mois et 248,47 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	148 trimestres	1 038,62 €	bruts par mois dont 7,5% de décote
RCI	15 points	248,47 €	Versement en une fois dont 12% de décote
Agirc-Arrco	4 785,75 points	449,29€	bruts par mois dont 12% de décote

Edité le 11/06/2023 2 / 5

Si vous partez à l'âge de 65 ans.

En partant au 01/03/2028 avec 148 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 569,43 € bruts par mois et 259,76 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	148 trimestres	1 099,72 €	bruts par mois dont 5% de décote
RCI	15 points	259,76 €	Versement en une fois dont 8% de décote
Agirc-Arrco	4 785,75 points	469,71€	bruts par mois dont 8% de décote

Si vous partez à l'âge de 66 ans.

En partant au 01/03/2029 avec 148 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 650,95 € bruts par mois et 271,06 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	148 trimestres	1 160,82 € bruts par mois dont 2,5% de décote	1 160,82 €
RCI	15 points	271,06 € Versement en une fois dont 4% de décote	271,06 €
Agirc-Arrco	4 785,75 points	490,13 € bruts par mois dont 4% de décote	490,13 €

Vous atteindrez l'âge du taux plein automatique à 67 ans.

En partant au 01/03/2030 avec 148 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 732,47 € bruts par mois et 282,35 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	148 trimestres	1 221,91 € bruts par mois	1 221,91 €	
RCI	15 points	282,35 € Versement en une fois	282,35 €	
Agirc-Arrco	4 785,75 points	510,56 € bruts par mois	510,56€	

Si vous partez à l'âge de 68 ans.

En partant au 01/03/2031 avec 163 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 856,31 € bruts par mois et 282,35 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	163 trimestres	1 345,75 € bruts par mois	
RCI	15 points	282,35 € Versement en une fois	
Agirc-Arrco	4 785,75 points	510,56€ bruts par mois	

Edité le 11/06/2023 3 / 5

Si vous partez à l'âge de 69 ans.

En partant au 01/03/2032 avec 170 trimestres, vous pourriez avoir droit à 1 914,10 € bruts par mois et 282,35 € bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	170 trimestres	1 403,55 €	bruts par mois
RCI	15 points	282,35€	Versement en une fois
Agirc-Arrco	4 785,75 points	510,56€	bruts par mois

Edité le 11/06/2023 4 / 5

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres nécessaires).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. A partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).
- Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Age légal

Age à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Dans votre situation, cet âge est 62 ans et 9 mois. Des départs avant cet âge (appelés "départs anticipés") sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2023, il faut avoir perçu au moins 1 690,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage, ...

La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance "tous régimes" permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre totalise 6 000 points. A son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 1 €. Pierre va donc percevoir $500 \in \text{bruts}$ de retraite complémentaire mensuelle (6 000 points X 1 € = 6 000 € bruts de retraite complémentaire annuelle, soit 6 000 / 12 = $500 \in \text{bruts}$ de retraite complémentaire mensuelle).

Comment est calculée l'estimation retraite?

Votre estimation tient compte:

- des choix et hypothèses que vous avez simulés pour votre carrière future ;
- des précisions que vous avez apportées à votre situation familiale et professionnelle ;
- de tous vos droits à la retraite, y compris ceux liés au service national ;
- de la réglementation en vigueur à ce jour.

Les tableaux présentent des montants bruts. Pour connaître l'équivalent net, vous pouvez utiliser le convertisseur proposé sur le site **services.info-retraite.fr**, accessible en tapant directement cette adresse dans votre navigateur : **bit.ly/brutnet**

Edité le 11/06/2023 5 / 5